

Interpellation écrite du 6 février 2019 de M. Rémy Burri: «Promotions citoyennes 2019 ou promotion tout court?!»

Le courrier personnel envoyé aux milliers de jeunes du canton de Genève pour marquer leur accès à la majorité civique était accompagné de publicité pour des associations. A une époque où tout un chacun est régulièrement consulté pour savoir s'il entend accepter des sollicitations personnelles, cela me paraît surprenant. Cette pratique implique quelques questions auxquelles je prie le Conseil administratif de répondre:

- comment et par qui ont été choisies les associations ayant eu droit de figurer en annexe de l'invitation?
- y a-t-il eu un appel auprès des centaines d'associations soutenues par le Canton de Genève et les communes genevoises?
- où peuvent s'adresser les associations qui souhaiteraient faire partie de l'envoi en 2020?
- les associations retenues pour 2019 ont-elles contribué aux frais des promotions citoyennes de cette même année?